



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 18 septembre 2017 à 19 heures

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS.

Étaient absents excusés avec procuration :

Serge CUCULIERE donne procuration à Florence SANCHEZ

Michel BERNABEU donne procuration à Yolande PUGLISI

Jeanne TABARIES donne procuration à Jacques ADGE

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Damien MAURRAS, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER, Arnaud GAURIER.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05.

1/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance.

3/ Décision n° 2017-07 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie de 200 000 euros auprès de la Banque Postale

Décision n° 2017-08 – vente aux enchères de la parcelle BI n° 137 classée dans le futur Plan Local d'Urbanisme – la commune décide de se substituer à l'adjudicataire au prix de la dernière enchère ou de la surenchère.

Décision n° 2017-09 – Contrat contrôle des accès des locaux par un système de fermeture électromécanique géré en ligne et à distance attribué à la Société Assa Abloy Aube Anjou située Parc d'entreprises du Grand Troyes, 10, avenue de l'Europe – 10 300 SAINT SAVINE.

Décision n° 2017-10 - Marché à procédure adaptée relatif à la création d'un Système de vidéo Protection avec la société IPERION pour un montant H.T. de 104 625.75 €.

Décision n° 2017-11 – Marché à procédure adaptée pour renouveler jusqu'au 31/12/2017 le marché relatif au nettoyage des locaux pour un montant de 36 486.44 €.

Décision n° 2017-12 – Marché à procédure adaptée pour la signature d'un contrat de location d'illuminations de rues avec la société Décolum Technic Industries pour un montant annuel de 5 174.54 €.

RAPPORT N° 1 : URBANISME – Rapport d'activité S.B.L.

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'approuver le rapport annuel 2016 d'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Bas Languedoc

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 2 : URBANISME – Convention de concours technique SAFER via le service VIGIFONCIER

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit de d'approuver le projet de convention SAFER afin de profiter de son concours technique

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 3 : URBANISME – Cession de la parcelle BI n° 45 à la société UNITI pour la création de logements sociaux

Rapporteur Yolande PUGLISI :

Il s'agit de décider la vente de la parcelle section BI n° 45 à la société UNITI spécialisée dans la construction et la promotion de logements sociaux pour un montant de 91 000 € net vendeur.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N°4 : AFFAIRES SCOLAIRES – CLIS de la ville de Gigean – Frais de scolarisation

Rapporteur Arlette RAJA :

Il s'agit d'approuver la participation financière de la commune d'un montant de 427 euros pour un enfant scolarisé en CLIS à GIGEAN pour l'année scolaire 2017-2018

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 5 : AFFAIRES SCOLAIRES – Règlement Intérieur ALP / ALSH

Rapporteur Arlette RAJA :

Il s'agit d'approuver la modification des règlements intérieurs ALP et ALSH suite au passage à la semaine à 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 6 : BUDGET PRINCIPAL 2017 - décision modificative n° 1

Rapporteur Ghislain NATTA :

Il s'agit d'approuver la décision modificative n° 1 du BP 2017 dans ses écritures en section de fonctionnement et section d'investissement.

ADOpte A LA MAJORITE (4 abstentions Llorca, Cazenove, Nespoulous, Rexovice)

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h55